

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 3

Artikel: Les "placements verts" : les préoccupations d'environnement : non plus un luxe de riches, mais une nécessité vitale
Autor: Deschamps, Charles-Erwan / D'Ornellas, Xavier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les « placements verts »

*Les préoccupations d'environnement :
non plus un luxe de riches,
mais une nécessité vitale*

*Charles-Erwan Deschamps,
Directeur Général de O'Slaney Finance, Paris et
Xavier d'Ornellas,
Gestionnaire chez Cyril Finance Gestion, Paris.*

La crise économique actuelle peut laisser à penser que les problèmes de l'environnement passeront dans les mois à venir à l'arrière-plan de nos préoccupations. Il semble pourtant que les problèmes de pollution et de recyclage sont tels qu'inéluctablement on devra continuer à s'en préoccuper activement. Il n'est que de voir pour s'en convaincre la gravité de la situation dans les pays d'Europe de l'Est par exemple : des zones entières (Pologne du Sud, Roumanie, Ukraine) devraient être purement et simplement fermées – car elles deviendraient invivables – si leur activité se poursuivait telle qu'actuellement.

Le développement des activités industrielles liées à l'environnement n'est pas un luxe de pays riche, c'est une nécessité absolue dans la plupart des pays du monde, qu'il s'agisse des pays en voie de développement, des pays à économie de marché ou de ceux qui abandonnent actuellement le système collectiviste.

C'est aux États-Unis que les préoccupations d'environnement se sont faites jour, il n'y a pas si longtemps. La prise de conscience par les milieux scientifiques et le grand public a amené les milieux politiques à comprendre que des mesures devaient être prises, et c'est à partir de là que, dans les pays riches d'abord, des réglementations se sont progressivement mises en place tant à l'échelon national qu'international (la Communauté Économique Européenne par exemple).

Un facteur d'impulsion puissant des éco-industries

Il est évident que, par exemple, lorsque les municipalités sont tenues de se doter d'équipements de traitement de déchets ayant des caractéristiques bien précises (en Allemagne Fédérale récemment), ce sont toutes les industries fournissant les équipements, les produits et les services correspondants qui se trouvent propulsées.

En 1987, la Communauté Européenne a dépensé, pour la protection de l'environnement, 280 milliards de francs français, soit 0,9 % de son PNB ; et la progression prévue est impressionnante : entre 2 à 3 % du PNB, soit 800 à 1 000 milliards de francs français. Les Pays-Bas et l'Allemagne sont des précurseurs en la matière : 1,07 % du PNB et 1,34 % respectivement contre 0,62 % pour la France et 0,55 % pour l'Italie. Aux États-Unis, le coût global de la mise en application du seul « Clean Air Act » est estimé par l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA) à 21 milliards de dollars d'ici à l'horizon 2005.

... « dès lors, le choix des investissements sur le critère exclusif de la performance financière devient irresponsable »...

Une étude récente du BIPE montre qu'en France et plus encore dans les pays anglo-saxons, germaniques et scandinaves, se manifeste une tendance à la croissance dans des secteurs comme : travaux d'adduction et d'assainissement des eaux, dépoussiéreurs, filtres, récupération des plastiques, isolation acoustique, écrans anti-bruit, pots catalytiques, essence sans plomb.

Au total et à l'échelle mondiale, la tendance au développement de l'ensemble des activités liées à la restauration de l'environnement est forte et irréversible.

Les « placements verts » font mieux que la moyenne

C'est sur ces considérations que les investisseurs se sont intéressés aux valeurs vertes. Aux États-Unis d'abord, au cours des cinq dernières années. Dans ce pays, comme dans les autres pays anglo-saxons, il s'est agi d'abord d'investir dans les industries qui font preuve de « civisme » à l'égard de l'environnement et donc de sanctionner les firmes peu scrupuleuses sur ce point.

Quelques Mutual Fonds américains et Unit Trusts en Grande-Bretagne (1) ont été créés sur ce thème avec des portefeuilles purement nationaux (Ecology Fund). Leurs performances sont pratiquement toujours supérieures à celles des marchés correspondants.

En Europe continentale, l'approche a été quelque peu différente. La gestion collective s'oriente vers des portefeuilles internationaux, dans une perspective de choix élargi et de diversification des risques. Et surtout, elle vise à investir en premier lieu dans les firmes qui spécifiquement fournissent des produits et des services d'amélioration de l'environnement : les éco-industries elles-mêmes.

Le premier fonds collectif créé en Europe sur le thème environnemental (2) et qui est aussi le plus important, la Sicav Biosphère, lancée à partir de la France fin 1989, est à cet égard intéressant à observer.

Il apparaît que les différents sous-secteurs d'investissement de cette Sicav sont en fort développement et semble-t-il peu sensibles à un ralentissement économique. La protection de l'environnement fournit des gains de productivité au système économique en général : pour ne donner qu'un seul exemple, le ramassage et le traitement des ordures ménagères produites par la

population parisienne devrait permettre, dans un avenir proche, de fournir le chauffage pour l'ensemble de la ville. Voilà une énergie propre et peu sensible aux variations du cours du baril.

Un véhicule de placement collectif comme celui-ci permet de prendre position sur un certain nombre de

(1) Organismes de placements collectifs.

(2) Les préoccupations étant – selon les enquêtes – intimement liées dans l'inconscient collectif.

CHEFS D'ENTREPRISES !

L'IMMOBILISME EST VOTRE ENNEMI !
VOUS ÊTES À LA RECHERCHE :

- d'un contact avec la Suisse
- d'une nouvelle technologie
- d'une diversification
- d'un partenaire
- d'un institut de recherches expérimentales ou appliquées
- d'une possibilité d'implantation

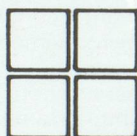
DANS LE CANTON DE VAUD, ENTRE
LE JURA ET LE LAC LEMAN

FAITES APPEL À L' **OVCI** !

OVCI Office vaudois pour le développement
du commerce et de l'industrie

Av. Mon-Repos 24
1005 LAUSANNE (Suisse)
Tél. international + 41/21- 23 33 26
Fax international + 41/21- 233 329

votre partenaire franco-suisse



pour tous vos projets
dans le domaine de la
construction et l'aménagement

- analyses des besoins
- études d'implantation
- constructions neuves
- réhabilitation
- aménagement d'espaces de travail
- conception de locaux à destination spécifique (restaurant, informatique...)

werner stutz
collectif architecture

17-19, rue félicien-david, 75016 paris
tél. 40 50 70 06 fax 42 24 01 28



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

Une nouvelle référence auprès du
SYCTOM et de son Usine
d'incinération d'ordures ménagères
de Saint-Ouen.

→ Installations de traitement de
l'eau destinée aux
chaudières.

→ Décarbonatation, Filtration
des Eaux de Seine
(170 m³/h)

→ Déminéralisation totale
(260 m³/h)

S.I.T.E.,
au service de l'environnement :

5 rue Chante coq
92808 PUTEAUX CEDEX
Tél : 47.76.62.32
Fax : 47.78.07.35

valeurs peu accessibles aux investisseurs qui interviennent en direct. Car si tout un chacun peut acheter sans l'aide de quiconque la Générale des Eaux, Rhône-Poulenc ou Pfizer, en revanche la détection de valeurs encore inconnues et à fort potentiel n'est possible qu'à des spécialistes ; surtout s'agissant d'investir sur l'ensemble des places financières dans le monde. Ceci explique sans doute le succès auprès des investisseurs institutionnels et du grand public de la Sicav en question, dont la taille est passée en huit mois de 50 à plus de 200 millions de francs français. La performance de la Sicav Biosphère montre que les placements verts ont un caractère défensif marqué, puisque consécutivement à la crise du Golfe, son titre n'a baissé que de 3,23 % par rapport à octobre 1989 (3) alors que dans le même temps, les indices CAC 40 et CAC 240 ont baissé respectivement de 16,66 % et 20,77 %, le World Index perdant, lui, 29,68 %.

L'avancée technologique amène maintenant la lucidité et l'éthique à se rejoindre

Le succès du « placement vert » ne révèle-t-il pas un comportement nouveau vis-à-vis des placements et de l'argent en général ? Son développement semble lié à une prise de conscience profonde : celle des enjeux pour la société, beaucoup plus importants que par le passé, des investissements. La peur, puis le sens des responsabilités, font sans doute émerger un comportement éthique et une demande pour des investissements « de destination ».

À vrai dire, l'investissement de destination n'est pas tout à fait une idée neuve mais c'est une idée que l'on avait perdue de vue. Au XIX^e siècle, lorsqu'on sollicitait l'épargne publique, on ne motivait pas les investisseurs seulement par la rentabilité financière. On soulignait l'intérêt que représentaient, en termes de développement, la construction de grands équipements (canaux de Suez et de Panama, par exemple) ou la mise en valeur de territoires nouveaux (en Amérique du Sud en particulier). On tenait les souscripteurs informés de l'avancement des travaux. On leur donnait le sentiment de participer à une épopée.

Puis le développement des sociétés financières et des outils de gestion collective de l'épargne (comme les Sicav), dont il n'est pas question de nier l'utilité, a placé un écran entre l'investisseur et son investissement. On a pri-

vilégié les critères de revenu, de plus-value, de gain fiscal. On ne s'est plus soucié de la destination de l'investissement.

C'est cette destination que des investisseurs de plus en plus nombreux recherchent et que l'investissement éthique réhabilite. Une réhabilitation qui procède de l'idée que, **au stade de développement technologique où est parvenue l'humanité, tout ce qui est techniquement possible n'est plus licite ; que certaines activités mettent en péril la survie de l'humanité tandis que d'autres, au contraire, assurent cette survie ; que, dès lors, le choix des investisse-**

ments sur le critère exclusif de la performance financière devient irresponsable.

L'information et la publicité qui orchestrent de grandes campagnes en faveur de certaines causes d'intérêt général, de la protection de l'environnement à la lutte contre le sida, ne sont pas étrangères à ce phénomène. Mais ce serait une erreur de voir dans ce retour de l'éthique un phénomène de mode. Les valeurs morales ont une inertie plus grande que les paramètres économiques et financiers.

Les placements verts ont, à moyen terme, un bel avenir devant eux. ■

Traitement des ordures ménagères en agglomération parisienne

Un événement majeur : La mise en service de Saint-Ouen II

C'est en effet le 11 juin 1990 que l'usine d'incinération d'ordures ménagères de l'agglomération parisienne, Saint-Ouen II, a été officiellement inaugurée par Monsieur Jacques Chirac, maire de Paris et Madame Paulette Fost, sénateur-maire de Saint-Ouen.

Décidée par l'ensemble des maires réunis au sein du SYCTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne), cette usine, remarquablement intégrée en milieu urbain tant du point de vue des technologies mises en œuvre que de sa réussite architecturale, anticipe les normes européennes de la protection de l'environnement qui entreront en vigueur à la fin de 1996.

Tout comme les autres installations du SYCTOM, Saint-Ouen II sera exploitée par la société TIRU SA, qui a été le maître d'œuvre de la partie industrielle de l'usine, la partie architecturale ayant été confiée à l'entreprise S'PACE SA.

Quelques précisions techniques :

- . 3 lignes de fours-chaudières permettent de traiter chacune 28 tonnes d'ordures ménagères/heure ;
- . 1 730 tonnes sont ainsi traitées chaque jour, plus de 600 000 tonnes chaque année ;
- . Saint-Ouen II utilise une technologie de combustion des déchets qui permet un taux très élevé de transformation en énergie : quelque 70 000 appartements peuvent ainsi être chauffés ;
- . les résidus de combustion, ferrailles et mâchefers sont réutilisés dans l'industrie ;
- . les fumées font l'objet d'un traitement qui associe dépoussiérage et lavage ;
- . l'eau de lavage est ensuite traitée ; les résidus sont envoyés en décharges contrôlées.

A noter que l'intégration architecturale de l'usine à son environnement a été une préoccupation majeure du SYCTOM.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs, intéressés par de plus amples informations sur cette réalisation, un dossier de presse. Pour l'obtenir, téléphoner ou écrire à la Rédaction de la Revue Economique Franco-Suisse, 16, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. (1) 42.96.14.17 - Fax (1) 49.27.96.24

(3) 31 octobre 1989-15 septembre 1990.